

Introduction

Ces dernières années, la demande mondiale de cultures agricoles pour la production de biocarburants a fortement augmenté.

En Europe, des exigences ont été définies afin de pouvoir répondre d'une manière durable à la demande accrue. Des critères de durabilité pour la livraison de matières premières agricoles destinées aux biocarburants ont été fixés dans la directive d'Énergie renouvelable (RED) 2009/28/EU du 28 avril 2009.

Notre volonté est de renouveler la certification durable afin de pouvoir livrer de la biomasse durable, en l'occurrence du froment, chez Biowanze.

L'obtention de la mention durabilité de la biomasse exige une certification et/ou vérification de tous les maillons de la filière allant de la production (agriculteurs) à la transformation (production de biocarburant) en passant par la manutention (collecteur, négociant).

Démarche

Pour cette raison, il est demandé au cultivateur de souscrire un engagement selon lequel les cultures arables sont exécutées conformément aux critères de durabilité définis pour la production de biocarburants. Elle couvre le respect des exigences en matière :

- D'origine : les productions doivent être issues de terres agricoles qui avaient déjà cette affectation au 01/01/2008, c'est-à-dire pas de prairies retournées, pas de zones déboisées, pas de tourbières.
- De respect des restrictions officielles relatives aux zones protégées : Natura 2000, réserves nationales, zones humides à haut intérêt biologique.
- De respect de la réglementation spécifique au domaine Environnement de la conditionnalité de la PAC et aux bonnes pratiques agro-environnementales.

L'engagement signé par le cultivateur est délivré au négociant concerné, en l'occurrence Centragro.

Conclusion

En participant, l'agriculteur contribue à notre démarche de développement durable et permet une meilleure valorisation de la production.

